

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2026**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable en gestion des ressources humaines

Nouvel intitulé : Responsable en gestion des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe 3iL - ISFOGEP	Le Directeur des troisièmes cycles de l'ESSEC, Le Directeur de l'ISFOGEP, Le Président de la CCI de Limoges et de la Ht -Vienne, Président de la CCI de Limoges et Directeur de l'ISFOGEP

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315n Etudes et prévisions, établissement de stratégies

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable en Gestion des Ressources Humaines conçoit et met en place la politique ressources humaines de l'entreprise. Au sein du Comité de Direction, il conseille le Directeur afin qu'il puisse prendre les bonnes décisions en l'informant des conséquences au niveau des salariés et de l'organisation du travail. Il aide les responsables hiérarchiques dans la gestion quotidienne de leurs salariés. Il s'assure de garder un climat social serein afin que chacun puisse s'investir dans sa tâche. Il définit les procédures de la gestion du personnel dans le respect du droit du travail. Il doit anticiper les changements et prévoir l'adaptation des salariés et des organisations. Cette activité, très diversifiée, concerne aussi bien l'application du droit social, la gestion économique, celle des effectifs, la formation, la communication, la gestion des compétences, le suivi des carrières et de l'expatriation, le management ou les rémunérations .

Capacité à définir et restituer aux salariés la stratégie de l'entreprise et de la traduire en plans d'actions  
Connaître et maîtriser le droit du travail

Maîtriser la gestion économique et ses applications au sein de l'entreprise et d'un service du personnel

Savoir convaincre et impliquer les salariés

Capacité à appréhender un problème, à l'analyser et à faire des préconisations

Maîtriser les réunions de négociations

Etre capable d'aboutir à une conciliation, une médiation ou faire une transaction

Maîtriser le relationnel et être capable d'avoir une expertise afin de mener une enquête ou un audit en toute impartialité

Maîtriser tout type de communication et savoir présenter un travail réalisé et les résultats obtenus devant des professionnels

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Grandes entreprises ou les entreprises de taille moyenne de tous les secteurs d'activité aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public ou consulaire, dans l'industrie, le commerce ou les services. Cabinets ou structures d'audit et de conseil aux entreprises ou les agences d'intérim.

responsable ressources humaines adjoint au directeur des ressources humaines

responsable recrutement

responsable formation

responsable gestion des carrières

consultant RH

chargé du développement RH

chargé de l'administration du personnel

Chef de projet RH

Gestionnaire des ressources humaines

responsable du personnel

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1503 : Management des ressources humaines

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte un parcours en centre et un parcours en entreprise. Durant le parcours en Centre, cinq modules seront à valider:

Gestion des ressources humaines

Législation

Management

Communication

Compréhension de l'entreprise

Pour valider ses modules, différents moyens seront utilisés:

- 1) des devoirs surveillés
- 2) des évaluations
- 3) des travaux pratiques
- 4) des QCM
- 5) des travaux collectifs
- 5) des travaux individuels
- 6) des simulations ou mises en situation
- 7) des jeux d'entreprises

Durant le parcours en entreprise, un sixième module sera validé:

Mission en entreprise

Pour ce faire:

- 1) le maître de stage remplira une évaluation
- 2) l'étudiant fera un projet d'études et de recherche professionnel sous forme d'un mémoire et d'une synthèse
- 3) la soutenance devant un jury de professionnels

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de soutenance : 3 personnes 1 intervenant (vacataire) 2 professionnels de la fonction (facultatif : le maître de stage) Jury final : 3 personnes Le Directeur général du groupe 3iL La secrétaire pédagogique du groupe 3iL Le Directeur de l'ISFOGEP
En contrat d'apprentissage	X	Jury de soutenance : 4 personnes 1 intervenant (vacataire) 2 professionnels de la fonction 1 maître d'apprentissage Jury final : 3 personnes Le Directeur général du groupe 3iL La secrétaire pédagogique du groupe 3iL Le Directeur de l'ISFOGEP
Après un parcours de formation continue	X	Jury de soutenance : 3 personnes 1 intervenant (vacataire) 2 professionnels de la fonction (facultatif : le maître de stage) Jury final : 3 personnes Le Directeur général du groupe 3iL La secrétaire pédagogique du groupe 3iL Le Directeur de l'ISFOGEP
En contrat de professionnalisation	X	Jury de soutenance : 3 personnes 1 intervenant (vacataire) 2 professionnels de la fonction (facultatif : Un membre de l'entreprise) Jury final : 3 personnes Le Directeur général du groupe 3iL La secrétaire pédagogique du groupe 3iL Le Directeur de l'ISFOGEP
Par candidature individuelle	X	Jury de soutenance : 3 personnes 1 intervenant (vacataire) 2 professionnels de la fonction (facultatif : le maître de stage) Jury final : 3 personnes Le Directeur général du groupe 3iL La secrétaire pédagogique du groupe 3iL Le Directeur de l'ISFOGEP

Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury de VAE 1 Mandaté de l'ESSEC 1 Mandaté de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne 1 Mandaté de l'ISFOGEP 1 Professionnel de la fonction ayant le titre de Directeur et représentant le Patronat 1 Salarié de la fonction ressources humaines
---------------------------------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 paru au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Responsable en gestion des ressources humaines avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1981 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 21 juillet 1999 paru au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter de 1980.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Années à deux promotions: (2002 à 2007) 49 titulaires par an en moyenne

Années à une promotion: (les autres années)

23 titulaires par an en moyenne

#### Autres sources d'information :

[isfogep@3il.fr](mailto:isfogep@3il.fr)

<http://www.isfogep.fr>

#### Lieu(x) de certification :

: Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Haute-Vienne ( 87) [Limoges]

Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne ISFOGEP

43, rue Sainte-Anne

87015 Limoges

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus 3iL: Isfogep: 43 rue saint-anne LIMOGES Campus Essec: Avenue Hirsch CERGY-PONTOISE

#### Historique de la certification :

**Certification précédente :** [Responsable en gestion des ressources humaines \(Fiche incomplète\)](#)

**Certification suivante :** [Responsable en gestion des ressources humaines](#)